

plainte au pénal pour abus de confiance

Par **Palla**, le 11/12/2021 à 10:28

Bonjour

Ayant signé 6 billets bancaires contre un crédit,

Un client a remboursé intégralement ce crédit ,et une main levée lui a été délivrée sans les 6 billets.

En 2020 la banque a utilisé 2 billets

En 2021 le directeur de la banque déclare que : 4 billets ont été brûlés donc ne peuvent pas être restitués et après remise de main levée ,le client ne doit plus rien à la banque.

Le client peut-il déposer plainte au pénal pour la restitution des 2 billets utilisés et qui sont toujours saisis par le directeur de la banque.

Cordialement